



Ville des Pavillons-sous-Bois

DÉCISION N°2022/096

Objet : Signature d'une convention avec la société REFPAC - G.P.A.C pour une mission d'assistance et de suivi pour la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Le Maire des Pavillons-sous-Bois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.00148 du 16 novembre 2020, portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire, notamment pour prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics,

Vu la délibération N° 2022-00064 du 23 juin 2022 mettant en place la taxe locale sur la publicité extérieure sur le territoire communal,

Considérant qu'afin de suivre et gérer cette taxe la commune souhaite faire appel à une entreprise spécialisée,

Considérant la nécessité de signer une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE),

DÉCIDE

Article 1 : De signer la convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) de la commune des Pavillons-sous-Bois avec la société REFPAC - G.P.A.C, sise 270 Boulevard Clemenceau à Marcq en Baroeul.

Article 2 : Dit que la convention est conclue pour un montant de 11 000,00 € HT, soit 13 200 € TTC pour l'année 2023. En cas de reconduction le montant sera de 8 000 € HT, soit 9 600,00 € TTC par an.

Article 3 : Dit que la convention est conclue pour une mission qui débutera à la réception de la convention signée et qui se terminera le 31 décembre 2023. Elle est renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Article 4 : S'engage à faire part de cette décision au Conseil Municipal lors de la séance la plus proche.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 1er Juillet 2022

Le Maire,

Katia COPPI



Le délai de recours devant le tribunal administratif de Montreuil pour le présent acte est de deux mois. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.